

LES

Clochers

DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE



NO 6

Villeneuve en chantiers

Octobre 2017

SOMMAIRE

Editorial	2
Rentrée des classes	2
Taxe habitation	3
Infos diverses	4
Les services de la CUA	5
Villeneuve en chantiers	6-7
Cyclotourisme	8
Lignières la Carelle	8
La Fresnaye s/chédouet	9
St Rigomer - Chassé	10
Roullée	11
Téléthon 2017	12



La mise en place de la Commune Nouvelle a permis, dans une conjoncture plutôt défavorable aux collectivités locales, de mettre en route un certain nombre de chantiers importants dans nos communes. Avec les restrictions successives des dotations allouées par l'Etat, il aurait été difficile, voire impossible, de lancer un tel programme de travaux sur notre territoire. Vous en trouverez tous les détails en pages 6 et 7.



EDITORIAL

André Trottet - Maire de Villeneuve en Perseigne

L'intégration dans la Communauté Urbaine d'Alençon continue à avancer : beaucoup de choses nouvelles sont à découvrir. Dès à présent, il faut souligner l'excellent accueil fait par les élus de la CUA, les directeurs des services et relever leur capacité d'écoute.

Les conditions de transfert de compétences, avec les différentes incidences en terme de dépenses et recettes sont maintenant mieux connues. Comme il l'a été indiqué dans le précédent journal, il y aura néanmoins une augmentation significative de la fiscalité pour l'année 2017.

Ce qui est souhaité pour 2018, c'est une baisse des taux communaux d'environ 5 à 7%, étant rappelé que le taux de la taxe d'habitation avait baissé de 3% en 2015.

Il faudra cependant être attentif au calendrier de mise en place de la réforme de la taxe d'habitation (voir article page 3). En effet, il ne serait pas judi-

cieux de baisser le produit communal de la taxe d'habitation si celui-ci est compensé pour partie par l'état dans un bref délai.

Le transfert des compétences à la CUA a également pour effet de diminuer le travail administratif de la commune de Villeneuve en Perseigne. Afin de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement, il est nécessaire, à terme, d'économiser un demi-poste de secrétariat.

L'école publique du massif de Perseigne était menacée par la fermeture de sa quatrième classe. Une convention sur trois ans entre la commune de Villeneuve et l'inspection académique a permis d'éviter cette situation avec l'engagement de renforcement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans et un plan de travaux d'amélioration de l'école. Cette décision est très importante, mais c'est un challenge qui s'ouvre pour retrouver un effectif renforcé car l'académie reviendra, par la suite, à une application strictement mathématique.

N'en doutez pas, l'avenir des écoles rurales reste fragile. C'est pour cela qu'il faut renforcer notre démographie, mais surtout que tous les partenaires : collectivités, corps enseignant et parents œuvrent dans le même sens, en s'appuyant sur l'état d'esprit qui s'est instauré.

Rentrée 2017-2018



école publique



école privée



8 mai 1945

Une centaine de villeneuvois sont venus à Saint Rigomer honorer la mémoire des combattants de nos six communes morts pour la France et célébrer le 72^e anniversaire de la Victoire de 1945.

Un vin d'honneur et un banquet étaient proposés à l'issue de la messe du Souvenir et des cérémonies au monument aux Morts. Le regroupement de nos six communes déléguées permet ainsi de donner plus de solennité et d'importance à nos commémorations. Une expérience à renouveler.



TAXE D'HABITATION, UNE RÉFORME EN TROMPE L'ŒIL



Actuellement, il est de bon ton de s'inscrire parmi ceux qui dénoncent la taxe d'habitation comme un impôt injuste qu'il faut réformer, voire supprimer. Tout impôt est plus facile à supporter lorsqu'il est payé par son voisin. Cette analyse ne repose pas sur une appréciation économique et est fortement teintée de populisme. La réforme envisagée consistant à supprimer 80% de la taxe d'habitation et de la décomposer par une dotation de l'état est une mauvaise réforme.

S'il existe des variations plus ou moins importantes de cette taxe suivant les communes, ces différences proviennent notamment du niveau d'engagement budgétaire en matière de services à la population. Si les impôts locaux paraissent excessifs et si la commune est mal gérée, il faut le faire savoir au moment des élections municipales.

Le principe même de l'impôt local, tout particulièrement de la taxe d'habitation est la base de la fiscalité locale et donc de l'action de la collectivité.

Lier un impôt au fait d'habiter dans une commune en bénéficiant de l'ensemble des infrastructures et services lui confère une légitimité largement supérieure à beaucoup d'autres impôts et taxes existants

en France, la remettre en question est une erreur sociologique, économique et politique.

Cette remise en question supporte difficilement l'argumentation lorsqu'on connaît tout le dispositif mis en place pour moduler et réduire cette taxe = abattement général à la base, abattement par personnes à charge, plafonnement en fonction du revenu....

Le principe de supprimer une recette spécifique pour la remplacer par une dotation a été largement utilisé par l'Etat lors du transfert de compétences entre l'Etat et les départements : allocation personnalisée d'autonomie (APA), RSA, Allocation adulte handicapé... Au début l'Etat a compensé et très rapidement la compensation n'a pas suivi la forte augmentation de ces dépenses : oui, l'Etat a largement contribué à la paupérisation des départements et la fragilisation de leur équilibre financier. L'Etat ne doit pas se substituer à tout et doit s'occuper ce qui le concerne.

Par ailleurs, comment l'Etat prendra en compte la dynamique de l'évolution des bases de la taxe d'habitation, liée aux constructions neuves et la mise à jour des valeurs locatives suites aux travaux ?

Nous venons d'avoir une réforme

ayant eu pour conséquence la rupture du lien économique avec la commune, il s'agit de la taxe professionnelle. Beaucoup dénonçaient le caractère injuste de la patente, lié à son mode de calcul. Mais avoir un impôt local pour une entreprise sise sur la commune est tout à fait justifié. La réforme de la taxe professionnelle avait permis de prendre en compte la notion de la valeur ajoutée pour son calcul, critère beaucoup plus juste. Mais cette réforme a été beaucoup trop loin. Aujourd'hui la commune n'encaisse pas directement le produit de cette taxe mais bénéficie d'un reversement partiel de la part de l'Etat, avec un système de péréquation. On a coupé le lien direct de cette taxe locale avec la commune et cela est fortement dommageable.

Ainsi, aujourd'hui, il est quasiment impossible pour une commune de faire une prévision à moyen terme du produit de sa fiscalité et encore moins sur les dotations de l'Etat.

La réforme de la taxe d'habitation accentue cette tendance et contribue fortement à la baisse de l'autonomie financière des communes et c'est ignorer que gouverner c'est prévoir.

■ A. Trottet



Le Crédit Agricole s'en va

Après plusieurs décennies de présence, le Crédit Agricole a quitté notre commune, préférant consacrer son argent à la construction de son «temple» au Mans. La banque renie son propre fondement qu'est la ruralité bien qu'elle soit l'assise de sa fortune et de sa notoriété.

Au slogan «Crédit Agricole, le bon sens près de chez vous», il faut substituer «Crédit Agricole, l'absence de bons sens loin de chez vous».

Sans sous-estimer la révolution numérique et la dématérialisation des opérations bancaires, rien ne devrait

remplacer la relation directe avec le client. La commune de Villeneuve-en-Perseigne est le témoignage de la volonté de notre territoire rural de s'inscrire dans les décennies à venir : nous sommes les meilleurs défenseurs du maintien d'une présence locale. le Crédit Agricole s'inscrit comme un démenageur de notre territoire.

C'est pourquoi il est utile, ici, de mentionner la présence de l'Agence Postale Communale de Villeneuve-en-Perseigne, située dans la maison des services publics avec une amplitude d'ouverture très intéressante :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : de 9h à 12h.

Mardi et jeudi :

9h à 12h. et 14h à 18h.

L'Agence Postale Communale peut vous apporter tous les premiers services d'une banque. Il suffit de posséder un compte postal : dépôts jusqu'à 650 euros tous les 7 jours, retraits jusqu'à 650 euros tous les 7 jours. Pour les ouvertures de compte, placements, emprunts, assurances vie... l'agence postale peut vous proposer un rendez-vous avec le conseiller.

■ A. Trottet

INFORMATIONS...

MISSION LOCALE



La Mission Locale est destinée à aider les jeunes de 16 à 25 ans dans tous les aspects de leur insertion professionnelle et sociale : recherche d'emploi, mobilité, logement, formation, autonomie, ...

Ces aides sont financées par la Région et l'Etat. Depuis Septembre, c'est la Mission Locale d'Alençon qui a pris le relais de celle de Mamers pour notre commune.

N'hésitez pas à contacter :

Mission Locale «Jeunes du Pays d'Alençon»

59, Rue Saint Blaise - 61000 Alençon

La conseillère, Marion Barrabé, tient une permanence à la Maison des Services au Public à La Fresnaye sur Chédouet tous les 2^e et 4^e lundis du mois, de 9h30 à 12h00. Prendre rendez-vous au 02 33 32 05 94.

ASSISTANCE À DOMICILE

Les personnes hospitalisées à Alençon et Mamers disposent, pour leur sortie, d'un service social à l'hôpital qui peut les aider dans leur quotidien à leur retour chez elles : soins à domicile, aides ménagères, repas, ... (se renseigner pour les autres structures hospitalières).

Hors hospitalisation ou en l'absence d'aide, toute personne en difficulté peut s'adresser directement au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination du Saosnois).

Maison du Département

1, place de la République - Mamers

02 43 33 13 28 (std : 02 43 31 13 20)

Clic.saosnois@sarthe.fr

Une assistante sociale se tient à votre disposition, sur rendez-vous, les 2^e et 4^e mardi matin de chaque mois et les 1^{er} et 3^e jeudi matin de chaque mois. Rendez-vous au 02 43 31 16 61.

En cas de besoin, ne pas hésiter à s'adresser aux mairies déléguées.

COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La Communauté Urbaine d'Alençon propose à ses habitants des composteurs individuels de 600 ou 800 litres. Une participation de 15 euros est demandée, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Renseignements :

Régie des Quartiers Alençonnaise, 19 place de la Paix (quartier de Perseigne) - Alençon

Téléphone : 09 60 36 90 77.



ATTENTION AUX CHIENS !

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les aires de jeux pour enfants et les espaces verts publics. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Le contrevenant s'expose à une contravention de 1^{ère} classe (35€).

UN GYMNASE POUR VILLENEUVE

Au cours de sa réunion du 4 Septembre dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le principe d'une étude de faisabilité et de recherche de financements pour la construction d'un gymnase à La Fresnaye sur Chédouet avant 2020.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT



L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, débutée début 2017, a retenu l'attention de seize familles de notre commune. Sur les 16 contacts enregistrés, 10 dossiers concernent des travaux visant à économiser l'énergie, 1 dossier est destiné à améliorer l'autonomie, 1 dossier répond à un double objectif (économies d'énergie et aide à l'autonomie), les 4 autres dossiers sont en attente de diagnostic.

Une aide correspondant à 62% du montant des travaux a d'ores et déjà été accordée à un propriétaire.

Les demandes des personnes intéressées (propriétaires occupants ou bailleurs) sont toujours recevables. N'hésitez pas à contacter votre mairie ou Soliha au 02 43 42 12 72.



TIMBRÉ DE CULTURE

Cette année encore, ce passeport permet à tous les 11-25 ans du Pays d'Alençon, quel que soit leur statut (scolaire, étudiant, en recherche d'emploi, salarié...), de bénéficier de réductions sur leurs activités culturelles et de loisirs, et de découvrir des équipements ou activités situés sur le bassin de vie alençonnais dans des conditions tarifaires privilégiées.

Le passeport coûte 6€ et permet plus de 70€ de réduction cumulée au cinéma, dans les librairies, les salles de spectacle, le bowling, Alencea, les musées, ... il est en vente à l'Office de Tourisme d'Alençon.



PARUTION LES CLOCHERS

Afin de coller au plus près de l'actualité de notre commune et des communes déléguées, il a été décidé, à partir de 2018, d'éditer votre bulletin «Les Clochers» en Juin et Décembre, au lieu d'Avril et Octobre.

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



Depuis notre intégration au 1^{er} Janvier 2017, tous les habitants de Villeneuve en Perseigne peuvent bénéficier de tarifs réduits pour l'accès aux services de la CUA. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois est obligatoire pour bénéficier du tarif CUA. N'hésitez à vous renseigner en mairie si besoin.

CENTRE AQUATIQUE

	CUA	HORS CUA
Entrée Adulte _____	5,30 €	6,10 €
Entrée Réduit (étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, personnes à mobilité réduite) _____	3,90 €	4,60 €
Entrée Enfant 8/16 ans _____	3,90 €	4,60 €
Entrée Enfant 3/7 ans _____	3,00 €	3,50 €
Entrée Enfant - de 3 ans _____	GRATUIT	GRATUIT
Entrée Groupe (réservation obligatoire)	3,20 €	3,50 €
10 Entrées Adulte _____	43,30 €	50,10 €
10 Entrées Réduit _____	34,90 €	40,70 €
10 Entrées Enfant 8/16 ans (junior) _____	31,10 €	36,50 €
10 Entrées Enfant 3/7 ans _____	26,40 €	31,30 €
10 Entrées Famille _____	38,60 €	44,90 €
10 Heures _____	31,00 €	35,50 €

PATINOIRE

	CUA	HORS CUA
Entrée individuelle adulte _____	5,00 €	5,40 €
Entrée individuelle adulte avec Patins _____	6,10 €	6,40 €
Entrée individuelle enfant -5 ans _____	GRATUIT	GRATUIT
Entrée individuelle enfant 5 à -16 ans _____	4,00 €	4,30 €
Entrée individuelle enfant 5 à -16 ans + patins	5,00 €	5,40 €
Location pack Bambino enfant -5 ans, _____ patins + kit Equilibre	2,00 €	2,00 €
Pass Famille (2 Adultes + 2 Enfants -16 ans), patins compris	17,50 €	19,80 €

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE

La Communauté Urbaine propose une exposition itinérante sur son tout nouveau Plan Local d'Urbanisme Communautaire. Cette exposition sera présente à La Fresnaye sur Chédouet du lundi 6 au dimanche 19 Novembre 2017. Elle a pour but de présenter ce document important à la population en précisant les enjeux en matière d'économie, d'habitat, de paysages, de patrimoine, de ressources naturelles, de déplacements, etc ... Cette exposition est aussi un outil de dialogue avec les habitants : un dos-

sier de concertation sera disponible sur place, ainsi qu'une adresse mail : plu@communaute-urbaine-alencon.fr
NB : Intégrée au 1^{er} Janvier 2017, notre commune n'a pas pu être incluse à ce Plan d'Urbanisme. Cette exposition peut néanmoins nous intéresser pour ce qu'elle présente et explique de la politique générale de la CUA en matière de développement urbain, d'offres de services et d'aménagement de son territoire. C'est cette politique qui s'appliquera dans notre commune un jour ou l'autre.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

À partir du 1^{er} janvier 2018, la taxe d'aménagement de la CUA s'appliquera aux constructions sur le territoire de

MÉDIATHÈQUE, BIBLIOTHÈQUE

Abonnement multi-supports pour emprunter tous types de documents : 10 livres, magazines, liseuse ou partitions + 10 CD + 4 DVD :
24,00 € : Plein tarif Habitants CUA
36,50 € : Plein tarif Habitants hors CUA
12,50 € : Tarif réduit (enfants habitant hors de la CUA, étudiants, moins de 26 ans, plus de 60 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, personnes handicapés, enfants habitant la CUA (moins de 16 ans), enseignants, élèves ESPE, éducateurs, assistantes maternelles, collectivités).

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

- Formation musicale : 77,40€/an pour un scolaire, 110,40€/an pour un adulte (au lieu de 125,55 et 193,95€)
- Instrument ou Art Dramatique : 91,20€/an pour un scolaire, 165,45€/an pour un adulte (au lieu de 166,65 et 287,85€)

PETITE ENFANCE

Services d'accueil et d'ateliers itinérants à disposition

PERSONNES ÂGÉES

Accès privilégié dans les établissements et foyers-logements d'Alençon, service de portage de repas à domicile.

Villeneuve-en-Perseigne, soit 4,5% avec un abattement de 50% :

- sur les constructions bénéficiant d'un prêt à taux zéro
- sur les constructions artisanales et commerciales
- sur les abris de jardin.

Jusqu'au 31 décembre 2017, la taxe d'aménagement de Villeneuve est de 1,5% avec l'exonération des abris de jardin. Il peut être intéressant d'anticiper cette date butoir. Les demandes de certificat d'urbanisme déposées avant le 31 décembre permettent de bénéficier du taux actuel pendant 18 mois supplémentaires.



VILLENEUVE EN CHANTIERS

LIGNIÈRES

PRESBYTÈRE

L'entreprise qui doit effectuer les travaux va intervenir prochainement. Ceux concernant l'entrée de la garderie sont terminés.

CITY-STADE

le projet a dû être reporté au printemps prochain. Les subventions n'ayant pas été accordées pour 2017. Par contre pour 2018 pas de problème les «Villeneuvois» pourront profiter de cette structure !

ZONE BLANCHE

Dans le cadre du recensement des zones blanches, une étude a été réalisée par les services du Conseil Départemental. Celui-ci a, par décret du 5 Mai 2017, reconnu la commune déléguée de Lignéres la Carelle «zone prioritaire». Un projet d'aménagement visant à améliorer la qualité de la téléphonie mobile a été confié à la société Bouygue qui s'engage à mettre le matériel installé au service de tous les opérateurs.

Des réunions de travail sont prévues en octobre prochain qui permettront d'avoir de plus amples informations,

mais ces travaux devraient apporter de nettes améliorations tant sur Lignéres que pour les habitants de Montigny, Le Buisson et Chassé. Affaire à suivre dans le prochain numéro des «Clochers».

ESPACE PROPRETÉ

L'emplacement de l'«Espace Propreté» retenu se situera auprès des conteneurs de tri sélectifs au centre de notre bourg.

Un espace propreté, pour rappel, est composé d'un conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères non recyclables et de trois conteneurs aériens de tri sélectif pour les papiers, les emballages légers et le verre



ROULLÉE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le montant des travaux s'élève à 471 675€ HT*. L'Agence de l'Eau des Pays de Loire a participé à hauteur de 158 400€. Le solde a été pris en charge par la Communauté Urbaine d'Alençon. Les travaux ont été réceptionnés le lundi 11 Septembre.



ST RIGOMER

LA CHARMILLE

Le plan d'eau a fait l'objet d'un curage et d'un enrochement. La facture s'élève à 16 435€ TTC.

LE BUISSON

Les travaux d'aménagement du Buisson ont commencé le 11 Septembre. Le chantier représente un investissement de 338 574€ HT* financés avec l'aide de :

- l'Etat pour 78 416€,
- la Région des Pays de Loire pour 27 500€,
- des fonds européens dans le cadre du programme Leader du Pays d'Alençon pour 15 000€.

Des demandes ont été déposées également auprès du Département dans le cadre du financement de travaux de sécurité par les amendes de police, et

auprès de Monsieur Vogel, Sénateur de la Sarthe, dans le cadre des dotations d'actions parlementaires.

La mise en place de l'éclairage public sera assurée par la Communauté Urbaine. La fin des travaux est prévue fin 2017.

La Charmille



Le Buisson



LA FRESNAYE LOTISSEMENT LES POMMIERS

les travaux de voirie et réseaux divers réalisés cette année ont représenté un investissement de 415558€ HT* L'aménagement de la seconde partie et des voies définitives sera de 220214€ HT*

Le Département participe à hauteur de 11388€ et Sarthe Habitat verse à la commune 45000€ pour les deux parcelles destinées à la construction de 10 logements sociaux.

Quatorze parcelles sont en vente au prix de 35€ TTC/m².

	ADÉPE 10 avenue de la République 72100 MÉRIGNÉ Tél: 02 43 97 80 15 Fax: 02 43 97 80 15		
	M.V.I Rue de la République 72100 MÉRIGNÉ Tél: 02 43 97 80 15 Fax: 02 43 97 80 15		
	INGERF 13 rue 11 Place Saint-Étienne 72100 MÉRIGNÉ Tél: 02 43 97 80 15 Fax: 02 43 97 80 15		
	CPS JACKY SARON 11 rue de la République Tél: 02 43 97 80 15		GÉOMETRE AGENTS-CONSEILS ALANCON Tél: 02 43 97 80 15
	ERS MAINE 28 LA HAUTE CHENARDONNE 72100 CHENARDON Tél: 02 43 97 80 15		
	TRAFALG 72100 MÉRIGNÉ Tél: 02 43 97 80 15		

RENSEIGNEMENT A LA MAIRIE :
02 43 97 80 15
mairie@fresnayechedouet.fr
PRIX DE VENTE : 35 € TTC le M²

ÉCOLE

Les travaux à l'école primaire dans le cadre de la convention avec l'Education Nationale pour conserver la 4^e classe ont coûté 21022€ TTC pour la réfection des cours, 3843€ pour des peintures



CHASSÉ MONTIGNY ÉGLISE



Des travaux de toiture et de maçonnerie sont en cours. Le montant des travaux s'élève à 70485€ HT*, avec une aide du Département attendue de 26295€.

D'autre part l'aménagement à Chassé d'un bar-nun, destiné aux manifestations communales et à la location, a coûté 16620€.

79^e SEMAINE FÉDÉRALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME



Après une année de préparation en partenariat avec les élus, les associations, les écoles et les commerçants, les cyclotouristes ont traversé les bourgs de La Fresnaye et Roullée le mardi 1^{er} Août en grand nombre, quelques 5000 cyclos ! A l'occasion de leur passage, tout le monde s'était mobilisé pour des décorations réalisées avec de nombreux vélos fleuris et des personnages ponctuant certains passages. Des bourgs bien jolis à voir qui n'ont pas manqué de plaire aux cyclotouristes.

Ce jour-là le bourg de La Fresnaye a « subi » un véritable raz-de-marée de vélos ! Les habitants et les commerçants n'avaient jamais vu autant de monde en une seule journée !. La population, les

élus, les écoles, les jeunes du Jardin d'Alexandre, avaient préparé de longue date la décoration des bourgs traversés par cette manifestation. Les visiteurs ont été très sensibles aux charmes de notre commune, aux décorations et à l'accueil qui leur a été réservé.

Pour l'occasion, le Musée du Vélo était ouvert et en libre accès pour tous les participants. Les cyclos n'ont pas manqué d'y faire une halte. Dans la semaine qui a suivi ce passage, de nombreux cyclos sont revenus visiter le musée.



Nous avons eu l'agréable surprise de recevoir Monsieur Bernard Thevenet. Cet échange fut fort sympathique.



**LIGNIÈRES
LA CARELLE**



Ouverture Mairie déléguée

lundi de 9h00 à 12h00
jeudi de 13h30 à 18h30

Tél. 09 77 86 14 60

mairie.lignieres72@wanadoo.fr
lignieres-la-carelle.e-monsite.com

LA VIE D'ICI

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Après une commémoration au monument de Lignières suivie d'un café/viennoiseries convivial nous nous sommes rejoints à Saint Rigomer des Bois pour une commémoration rassemblant les communes déléguées de Villeneuve en Perseigne. L'association des Anciens Combattants avait organisé un apéritif suivi d'un repas à la salle des Charmilles. Nous souhaitons chaque année avoir de plus en plus de participants !.

ACTIONS TÉLÉTHON

Bien sûr nous participerons activement aux actions en faveur du Téléthon. Vous pouvez vous référer au calendrier que vous trouverez en dernière page de votre journal !



RENDEZ VOUS

La commémoration du 11 Novembre se déroulera le Dimanche 12 Novembre et sera suivie comme chaque année du banquet offert à nos « têtes blanches ». Ce repas est ouvert à toutes les personnes qui désirent se joindre à nous pour cette journée très conviviale (feuille d'inscription jointe à ce numéro des « Clochers »).

Nous fêterons Noël le samedi 16 décembre. Réservez votre après-midi... des surprises attendront les petits et les grands !!!

L'ASCL A REPRIS SES ACTIVITÉS !

- **Gymnastique** tous les jeudis soir à 20h30. Un cours de gymnastique douce est actuellement à l'essai. Suivant le nombre de personnes intéressées l'activité sera mise en route ou non.
- **Le Club des Aînés Ruraux** toujours aussi actif ! Réunion tous les 2^e et 4^e vendredi de chaque mois à la salle de conseil.

GARDERIE



de 7h30 à 8h15 et 16h45 à 18h15

RAMASSAGE SCOLAIRE

8h00 et 17h23 à la garderie

SALLE COMMUNALE



Capacité : 200 personnes

Location du vendredi 17h au dimanche soir

Habitants de Villeneuve : 200€

Hors commune : 350€

ETAT CIVIL

Décès : Madame le Docteur Geneviève Geslin,
le 18 septembre

René Marc, le 25 Septembre



Mariage

Pauline Rago et François Fournel, le 23 Septembre

Naissance

Lina Girard Pitel, le 29 juin



Villeneuve-en-Perseigne

LA FRESNAYE SUR CHÉDOUET



Ouverture Mairie déléguée

lundi de 9h à 12h
mardi de 9h à 18h
mercredi de 9h à 17h30
jeudi de 9h à 17h
vendredi de 9h à 17h

02 43 97 80 15
mairie@fresnayechedouet.fr

PERMANENCES

Assistante sociale

Sur rendez vous :
- le 2^e et 4^e mardi matin de
chaque mois avec Mme Puisset
- le 1^{er} et 3^e jeudi matin de
chaque mois avec Mme Bazile
Rendez vous au 02 43 31 16 61

Relais Assist. maternelle

mardi, 13h à 16h
mercredi, 9h à 12h
et 13h15 à 16h30

Bibliothèque

02 43 34 51 94
ouvert au public :
mardi de 6h45 à 19h
mercredi de 8h30 à 11h30 et
de 16h à 17h30.



Cours le lundi de 18h à 19h pour
les compétiteurs et de 19h à 20h30
pour les adultes.

Cours le mercredi de 17h45 à 18h30
pour les enfants jusqu'à 7 ans,
de 18h30 à 19h30 pour les 7/14 ans,
de 19h30 à 21h pour les adultes.

Renseignements au 06 29 78 56 89.

LES ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ

- Le 1^{er} juillet, concours de boules place de l'église avec une quarantaine de joueurs.
- Le 6 juillet 70 personnes ont participé à notre picnic à l'étang sous barnum, une journée agréable avec un air de vacances.
- Pour les plus sportifs notre randonnée cantonale a eu lieu le 1^{er} septembre avec un 1^{er} départ au belvédère et un 2^e à la croix rouge jusqu'à la Fresnaye, repas et retour au Belvédère.



À L'AUTOMNE...



Le 5 octobre : concours de belote à la mêlée à 14h. Un lot à chaque joueur. Ouvert à tous.



Le 20 septembre : reprise des cours de chant avec Christine Foucault, avec de nouvelles chansons pour notre spectacle de fin d'année en juin.



Le 14 novembre : Questions pour un après-midi au profit du Téléthon à la salle polyvalente.



Le 18 novembre : messe de la Sain-Hubert à 10h. suivie d'un vin d'honneur.



Le 14 décembre : repas de Noël pour nos adhérents dans une ambiance festive.



ÉTAT CIVIL

décès

Didier Alix, le 16 février, Ancinnes
Rose Henry, le 16 mai, 18, rés. le pain benit
Marcel Denin, le 12 juin, Le Goulet
Mireille Robert, le 25 juin, La vente hérisson
Didier Violet, le 29 août, La ruelle

mariage

Anthony Huguin et Karine Carpentier,
le 15 avril, 29, lotissement la vigne
Tristan Collin et Julie Sloboda,
le 2 septembre, Le vallon

naissances

Edelweiss Lusson, le 23 mars
Thiago Poissonet, le 5 avril
Loan Meunier, le 5 avril
Tais Guesnet, le 12 avril
Célestine Drouin, le 13 mai
Zoé Brière, le 15 mai
Nagar Bonar Rambé, le 21 juillet
Félicie Desdoits, le 4 septembre

NOUVEAU

Institut de Beauté
Johanna Esthétique

Soins visage et corps, épilation,
maquillage, ateliers soins...

24, rue de la forêt de Perseigne
ouverture le 2 novembre



ST RIGOMER DES BOIS



Ouverture Mairie déléguée
mardi et vendredi de 14h à 18h
Permanence des élus
ces mêmes jours, de 17 à 18h.
02 33 26 94 55
e-mail :
mairie.saint.rigomer@orange.fr
www.saintrigomerdesbois.fr

LOCATION SALLES COMMUNALES

La Charmille
capacité : 150 pers.
journée : 208€
week-end : 260€
demi-journée : 72€

Le Buisson
capacité : 40 pers
week-end : 62€



Ouverture Mairie déléguée
vendredi de 13h30 à 18h30
02 43 97 52 83
communedechasse@orange.fr

ETAT CIVIL

Nous avons accueilli *0 bébé !*
Nous avons uni
Aurélié Roupenel et Christophe Vétillard
(Rue Gaston Floquet) le 17 juin.
Aline Chedhomme et Laurent Nugues
(Rue aux Chèvres) le 2 septembre.
Nous avons dit adieu à
Christine Haton (Route de la Bresdinière)
le 13 avril
Gérard Benhaïm
(Rue aux Chèvres) le 16 avril.
Georgette Berson
(La Poterie, Chemin de la Forêt) le 12 Mai.



Le club de Saint Rigomer organise une visite de la Manufacture Bohin (fabrication d'aiguilles et d'épingles) à Saint Sulpice sur Risle (près de L'Aigle) le mercredi 8 Novembre après-midi. Un repas dans un restaurant de L'Aigle est proposé le midi, pour ceux qui le souhaitent.
Tarifs adhérents - visite seule : 5€,
ou visite + repas : 11€
Tarifs non adhérents - visite seule : 9€,
ou visite + repas : total = 20€.
Transport par co-voiturage.
Renseignements auprès des responsables.
Marie-Claude Buchar : 06 77 81 86 66
Myriam Marchand : 06 29 65 05 19
Jean-Marie Firmesse : 07 77 69 26 96



ETAT CIVIL

décès
Madame Esnault,
12 juin 2017

naissances
Mylie Oller,
le 28 mars
Charly Guérin, le 22 avril



11 NOVEMBRE 1918
COMMÉMORATION
DE L' ARMISTICE

Rendez-vous
à la mairie
à 11h15.

11h30 : cérémonie au Monument aux Morts
12h : vin d'honneur à la Charmille
12h30 : banquet des Têtes Blanches à la salle de la Charmille. Gratuit sur invitation pour les 65 ans et plus, sur inscription à la mairie avec une participation de 23 € (chèque à l'ordre du Trésor Public) pour les personnes qui souhaitent les accompagner.

RENDEZVOUS

avec le Comité des Fêtes



Samedi 18 novembre
Moules-frites et soirée dansante
salle de la Charmille.

Dimanche 17 Décembre
Arbre de Noël
L'après-midi, pour tous les enfants
de la commune (de 7 à 77 ans ou plus),
et leurs parents.



Vide grenier du 20 août

150 exposants sous un soleil généreux cette année. Les nombreux visiteurs ont pu chiner et profiter du cadre champêtre de la Charmille.

LOCATION SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve
week-end : 100€
journée (en semaine) : 50€
journée (samedi) : 80€

Hors Villeneuve
week-end : 150€
journée (en semaine) : 80€
journée (samedi) : 120€

LOCATION BARNUM

Habitants de Villeneuve
week-end : 50€
Hors Villeneuve
week-end : 80€



Villeneuve-en-Perseigne

ROULLÉE



Ouverture Mairie déléguée
 mercredi de 13h30 à 17h30
 vendredi de 17h00 à 19h00
 02 43 97 83 67
 mairie.roulee@wanadoo.fr

SAMEDI 11 NOVEMBRE
 11h45

Cérémonie du Souvenir,
 au monument aux morts.
 Cette réunion annuelle est
 aussi l'occasion d'offrir
 un repas aux seniors de la
 commune (pensez à vous
 inscrire).

LA RÉCRÉ

L'assemblée générale de «la récré» s'est tenue le dimanche 24 septembre dans la salle des associations, comme chaque année.

Hélas, réunions familiales, ouverture de la chasse et autres impondérables... nous ont privé de quelques adhérents, qui malgré tout seront présents dès la reprise des activités.

De nombreuses propositions ont été faites, nous y réfléchissons. En attendant, nous maintenons les activités actuelles.



LOCATION SALLE COMMUNALE

vendredi soir au dimanche soir - vaisselle incluse
Habitants de Villeneuve : 170€ (+ électricité)
Hors Villeneuve : 240€ (+ électricité)
 Location du gîte communal (10 personnes) :
 une nuit : 180€ - WE : 250€

Attention : la salle polyvalente de la Fresnaye devant être indisponible pour quelques travaux, la demande pour la location de notre salle est en forte progression. Pensez à réserver quelques semaines à l'avance.

AGENDA



- **Peinture**
le jeudi de 20 h à 22 h
- **Tarots**
2^e et 4^e jeudi du mois à 14h30
- **Couture**
un mercredi sur deux à compter du 4 octobre



créations de l'atelier peinture

ÉTAT CIVIL

décès

Jacques Roussel, le 14 février
 Anne-Marie Queguiner, le 29 juin

mariage

Elodie Darchis et Patrice Arnould,
 le 1^{er} juillet

naissances

Zoé Legros, le 6 janvier,
 Les Hauts Villiers
 Aurore Osten-Sacken, le 4 avril,
 La Bonnerie
 Marius Roussel, le 13 juillet,
 Le Grand Ressort
 Loana Jamont, le 30 août,
 La Rousselière



Villeneuve-en-Perseigne

MONTIGNY



Ouverture Mairie déléguée
 1^{er} et 3^e lundi du mois
 15h30 à 17h30
 02 43 97 84 44
 commune-de-montigny
 @alsatis.net

l'ASCM à la Michaudière

Le 22 avril 2017, l'Association Sportive et Culturelle (l'ASCM) proposait aux habitants une journée à la Michaudière à Juvigny sous Andaine, ferme du Cheval de trait, typique du bocage normand.

Après une promenade en carriole dans les vergers centenaires du Domfrontais et un repas convivial aux saveurs du terroir, un spectacle hors du commun, unique en Europe, a ravi le public. Course de chars, voltige, dressage tout en douceur ont permis de découvrir la beauté et la force de ces animaux et de les considérer autrement qu'en tant que bête de labour ou bête à viande.

Une journée qui a laissé d'excellents souvenirs.



Les VMF visitent Montigny

Le 21 août, l'association VMF (Vieilles Maisons Françaises) avait choisi de visiter Montigny. Ainsi, deux cars ont amené environ 120 personnes, sous la direction souriante de Pierre de Mascureau, responsable départemental de cette association.

Le temps limité imparti pour cette visite n'a pas permis de voir tous les éléments composant Montigny, mais les visiteurs ont pu entendre un bref historique puis traverser les salons et admirer la vue depuis la terrasse.

Un beau soleil a comblé le succès de cette rencontre.





PROGRAMME des manifestations du Massif de Perseigne

**TOUTES LES ACTIVITES DEMANDENT
UNE PARTICIPATION MINIMUM DE 2 €**

SEPTEMBRE 2017:

LE SAMEDI 30 : Concours de Pétanque à La Fresnaye S/Chédouet (place de l'église) à 13h30

OCTOBRE 2017:

LE SAMEDI 14 : Sortie vélo pour petits et grands, départ à Lignièrès la Carelle (terrain de foot) à 13h30 (circuit en boucle de 15 km).

LE DIMANCHE 22 : Marche forestière de 16 km au départ des Ventes-du-Four à La Fresnaye-sur-Chédouet à 9h.

NOVEMBRE 2017:

LE SAMEDI 4 : Marche nocturne de 6 km , départ à 18h à la salle des fêtes de St Rigomer des Bois

LE MARDI 14 : Question pour un après-midi à la salle des fêtes de La Fresnaye-sur-Chédouet à 14h.

LE SAMEDI 18 : Marche de 25 km départ à La Fresnaye Sur Chédouet à 9h et arrivée prévue à La Fresnaye-sur-Chédouet vers 15h.

DECEMBRE 2017:

LE VENDREDI 8 : Courses des écoles de La Fresnaye sur Chédouet au terrain de foot à partir de 14h30 avec la participation du " Jardin d'Alexandre".

Pour clôturer le TELETHON 2017 :

LE SAMEDI 9 DECEMBRE A 20H

REPAS DANSANT à La salle polyvalente de La Fresnaye-sur-Chédouet et tirage de la TOMBOLA.

